

# Notice sommaire - Accession –

## « SARAN »

Date : 13/10/2020



## « SARAN YOU GREEN »

Construction de 45 LOGEMENTS COLLECTIFS

1145 Rue Nationale 20 – 45770 SARAN

.....

DESCRIPTIF SOMMAIRE ACCESSION

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

# Notice sommaire - Accession –

## « SARAN »

Date : 13/10/2020

### 0. PRESENTATION DE L'OPERATION.

Le projet consiste à réaliser un immeuble collectif de 45 logements en accession libre ainsi qu'un deuxième immeuble collectif de 11 logements en accession social.

Les 45 logements en accession libre, font l'objet de la présente notice.

L'opération est composée de 88 places de stationnements. L'immeuble en accession libre dispose 34 places de stationnements. L'immeuble en accession social possède 7 places de stationnements. A l'extérieur il y a 47 places de stationnements.

La composition urbaine par la sobriété des volumes bâtis mais également par un choix de matériaux cohérents. Chaque volume est identifié par un traitement architectural spécifique.

La typologie du bâtiment en accession libre se développe en U et est implanté en retrait de la rue. La typologie du bâtiment en accession social est un volume compact parallèle à la rue mais également en retrait afin de conserver une cohérence avec les bâtiments environnants et respecter l'emplacement réservé situé à l'avant de la parcelle.

Dans la volonté de conserver une continuité végétale avec le tissu existant et les jardins des habitations individuelles avoisinantes, une attention particulière est apportée sur le traitement paysager de la parcelle vers la route.

La Société venderesse se réserve la faculté de regrouper ou diviser les lots de copropriété selon les nécessités commerciales, ou d'acquérir de nouveaux terrains en vue de poursuivre le programme.

Les voiries, les espaces verts communs seront aménagés selon le plan de l'architecte et entretenus dans le cadre de la copropriété.

Le programme répond à la réglementation thermique RT2012.

Cette présente notice rentre dans le cadre du contrat de réservation et sera susceptible d'évoluer en fonction des impératifs techniques ou d'obtention des autorisations administratives.

Une notice, mise à jour avec l'accord de l'acquéreur, sera rédigée pour la signature de l'acte authentique.

# Notice sommaire - Accession –

## « SARAN »

Date : 13/10/2020

### S O M M A I R E

- 1- Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
- 2- Locaux privatifs et leurs équipements
- 3- Annexes privatives
- 4- Parties communes intérieures à l'immeuble
- 5- Equipements généraux de l'immeuble
- 6- Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements
- 7- Eléments complémentaires

## 1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1. INFRASTRUCTURE.

#### 1.1.1. FOUILLES.

En rigole et en trou pour fondations et canalisations.  
Mise en dépôt du volume nécessaire au remblaiement et évacuation de l'excédent.

#### 1.1.2. FONDATIONS.

Sur puits isolés ou semelles filantes ou fondations spéciales suivant étude structure.  
Plancher en dalle pleine en béton armé, dalle portée et /ou radier, ép. Selon étude béton et réglementation thermique et acoustique.

### 1.2. MURS ET OSSATURE.

#### 1.2.1. MURS DU SOUS-SOL.

##### 1.2.1.1. Murs périphériques.

Sans objet.

##### 1.2.1.2. Murs de refends.

Sans objet.

#### 1.2.2. MURS DE FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX) :

##### – Partie courante.

Voile béton et/ou agglomérés de ciment, et/ou brique monomur, épaisseurs suivant étude structure et réglementations acoustique et thermique.

Parement extérieur (localisation et aspect suivant les plans du permis de construire) :

- Bardage métallique
- Enduit monocouche, ton clair
- Bardage en bois

Protection en tête par un acrotère métallique.

Complexe isolant avec parement en plaque de plâtre en doublage intérieur sur tous les murs extérieurs des pièces habitables.

Localisation, nature et épaisseur suivant réglementations thermique et acoustique.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

- Allèges.

Dito partie courante.

- Trumeaux.

Dito partie courante.

- Encadrement des baies.

Dito partie courante.

#### 1.2.3. MURS PIGNONS.

Dito 1.2.2.

#### 1.2.4. MURS MITOYENS.

Sans objet.

#### 1.2.5. MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS – SECHOIRS).

Sans objet.

#### 1.2.6. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS).

En béton banché ou aggloméré de ciment.

Epaisseurs suivant étude structure et réglementation acoustique.

#### 1.2.7. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS.

- Entre locaux privatifs contigus.

En béton banché ou aggloméré de ciment ou cloison SAD placoplâtre.

Epaisseurs suivant étude structure et réglementation acoustique.

- Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers).

En béton banché ou aggloméré de ciment ou cloison SAD placoplâtre.

Epaisseurs suivant étude structure et réglementation acoustique.

### 1.3. PLANCHERS.

#### 1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT.

Dalle béton, éventuellement complétée d'un isolant thermique pour la dalle basse du RDC.

Epaisseur et localisation suivant étude structure et réglementations thermique et acoustique.

#### 1.3.2. PLANCHERS SOUS TERRASSE.

Dalle béton recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité décrites en 1.8.2.

Epaisseur et localisation suivant étude structure et réglementations thermique et acoustique.

#### 1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES.

Dito 1.3.1.

#### 1.3.4. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS.

Dito 1.3.1. Avec complexe isolant, épaisseur suivant calculs et réglementation.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION.

##### 1.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES.

Cloisons de distribution de type placopan de 50 mm d'épaisseur.

##### 1.4.2. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICES.

Cloisons de distribution de placopan de 50 mm d'épaisseur.

Les WC mitoyens aux salles de bain seront équipés de cloisons fusibles de type Placo-pan de 50mm montées sur tasseaux bois. Ces cloisons n'auront aucun réseau les traversants, afin de permettre la mise en conformité PMR en faisant tomber cette cloison sans gros travaux, ou sur simple demande TMA de l'acquéreur.

#### 1.5. ESCALIERS.

##### 1.5.1. ESCALIERS.

En béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées.

##### 1.5.2. ESCALIERS DE SECOURS.

Sans objet.

#### 1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.

##### 1.6.1. CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE.

Evacuation des fumées par conduit 3CE.

##### 1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE.

Ventilation mécanique contrôlée conforme à la réglementation, sortie en toiture par gaine technique.

##### 1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS.

Par grilles extérieures sur les menuiseries extérieures, pour ventilation naturelle.

##### 1.6.4. CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE.

Sans objet.

##### 1.6.5. VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE.

Sans objet.

#### 1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.

##### 1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES.

Les réseaux seront en PVC, il est précisé que les descentes EP en façade seront réalisées en PVC dans les teintes de l'enduit. Selon permis de construire.

Les évacuations pourront être réalisées par pissettes et trop pleins en acier galvanisé.

##### 1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES.

PVC

##### 1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS SOL.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS.

PVC

#### 1.8. TOITURES.

##### 1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES.

Charpente en fermettes industrielles

Couverture bac acier

##### 1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES.

Toiture terrasse (localisation et aspect suivant les plans du permis de construire) :

- Etanchéité végétalisée
- Etanchéité autoprotégée

##### 1.8.3. SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS.

Souches pour sorties des gaines techniques et des colonnes montantes.

# Notice sommaire - Accession –

## « SARAN »

Date : 13/10/2020

### 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.

#### 2.1. SOLS ET PLINTHES.

##### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES.

Sol PVC en lés de type U2SP2, pour les chambres, les pièces à vivre et les circulations intérieures aux appartements, y compris placard attenants, plinthes bois peintes.

##### 2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE.

Dito 2.1.1.

##### 2.1.3. SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS.

Dito 2.1.1.

##### 2.1.4. SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS.

Non étanchés :  
Béton brut.

Étanchés :  
Dalles gravillonnées de 50x50cm sur plots. Suivant localisation plans architecte.

#### 2.2. REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES).

##### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE.

Faïence dans les pièces humides au droit des bacs à douche et baignoires à hauteur d' huisserie. Dimensions à déterminer et selon gamme constructeur.

##### 2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DES AUTRES PIECES.

Sans objet.

#### 2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).

##### 2.3.1. PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES.

Enduit GS sur plafond béton.

##### 2.3.2. PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE.

Sans objet.

##### 2.3.3. PLAFONDS DES LOGGIAS.

Béton brut de décoffrage, éventuellement ragréé si besoin.

##### 2.3.4. SOUS-FACE DES BALCONS.

Béton brut de décoffrage, éventuellement ragréé si besoin.

#### 2.4. MENUISERIES EXTERIEURES.

##### 2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES.

Menuiseries en PVC ouvrant à la française, repérage selon plan Architecte.  
Vitrerie isolante en double vitrage conformément à la réglementation thermique 2012, épaisseur selon exigences et calculs thermiques et phoniques (sens d'ouverture selon plan de vente).

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE.

Dito 2.4.1.

#### 2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.

##### 2.5.1. PIECES PRINCIPALES.

Fermetures extérieures par volets roulants en PVC, manœuvre par tringles sur l'ensemble des fenêtres.

##### 2.5.2. PIECES DE SERVICE.

Dito 2.5.1.

#### 2.6. MENUISERIES INTERIEURES.

##### 2.6.1. HUISSERIES ET BATIS.

Huisseries et bâtis métalliques.

##### 2.6.2. PORTES INTERIEURES.

Portes isoplans prépeintes ou laquées à âme alvéolaire de 40 mm pour l'ensemble des portes intérieures.  
Bec-de-cane à condamnation et à décondamnation extérieure dans WC, salle d'eau, douches.

##### 2.6.3. IMPOSTES EN MENUISERIES.

Sans objet.

##### 2.6.4. PORTES PALIERES.

Portes isoplans prépeintes à âme pleine, avec joint isophonique, serrure 3 points à combinaison.

##### 2.6.5. PORTES DE PLACARDS.

Portes coulissantes type SOGAL ou équivalent ouvrant à la française suivant plans.

##### 2.6.6. PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT.

Sans objet.

##### 2.6.7. MOULURES ET HABILLAGES.

Sans objet

#### 2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS.

##### 2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI.

Acier, aluminium laqué avec vitrage éventuel suivant plan architecte.

##### 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES.

Acier, aluminium laqué avec vitrage éventuel suivant plan architecte.

##### 2.7.3. OUVRAGES DIVERS.

Sans objet.



## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 2.8. PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.

##### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS.

###### 2.8.1.1. Sur menuiseries.

Sans objet.

###### 2.8.1.2. Sur fermetures et protections.

Sans objet.

###### 2.8.1.3. Sur serrurerie.

Sans objet.

###### 2.8.1.4. Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-faces et rives de balcons.

Sans objet.

##### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES.

###### 2.8.2.1. Sur menuiseries.

Impression, brossage, deux couches de peinture.

###### 2.8.2.2. Sur murs.

Après préparation, deux couches de peinture velours compris placards.

###### 2.8.2.3. Sur plafonds.

Après préparation, deux couches de peinture mate compris placards.

###### 2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers.

Deux couches de peinture spéciale.

##### 2.8.3. PAPIERS PEINTS.

###### 2.8.3.1. Sur murs.

Sans objet.

###### 2.8.3.2. Sur plafonds.

Sans objet.

##### 2.8.4. TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.) :

###### 2.8.4.1. Sur murs.

Sans objet.

###### 2.8.4.2. Sur plafonds.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS.

##### 2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS.

###### 2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie.

Evier un bac et égouttoir sur meuble bas en mélaminé blanc avec porte et niche pour le lave-vaisselle.  
Mitigeur de type BAULOOK de chez GROHE ou équivalent.  
Attentes prévues pour cuisines équipées, selon plan.

###### 2.9.1.2. Appareils et mobilier.

Sans objet.

###### 2.9.1.3. Evacuation des déchets.

Sans objet.

###### 2.9.1.4. Armoire sèche-linge.

Sans objet.

##### 2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRE ET PLOMBERIE.

###### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide.

Distribution d'eau froide en cuivre ou polythène réticulé, raccords en attente selon implantation des équipements des plans de vente.

###### 2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.

Sans objet.

###### 2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.

Distribution par tube cuivre ou polyéthylène réticulé à partir de chaudière gaz individuelle de l'appartement.

###### 2.9.2.4. Evacuations.

Evacuations en tuyaux PVC apparents jusqu'aux chutes EU-EV en PVC situées dans les gaines techniques.

###### 2.9.2.5. Distribution du gaz.

Sans objet.

###### 2.9.2.6. Branchements en attente.

Sans objet.

###### 2.9.2.7. Appareils sanitaires.

Meuble vasque comprenant un meuble bas de rangement, un dossier intégré, un miroir mural avec bandeau lumineux, une ou deux vasques suivant indication des plans de vente.

Receveur de douche 80\*80 surbaissé en porcelaine ou résine blanche, suivant plan de vente.

Baignoire en acrylique, suivant plan de vente.

Cuvette de WC en porcelaine blanche vitrifiée avec abattant double et réservoir à chasse silencieux 3L/6L.

###### 2.9.2.8. Robinetterie.

Robinetterie de type, mitigeur chromé à tête céramique GROHE série BAULOOK ou similaire.

Mitigeur évier et lavabo.

Mitigeur et flexible de douche.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 2.9.2.9. Accessoires divers.

Sans objet.

#### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES.

##### 2.9.3.1. Type d'installation.

Encastrée dans fourreaux.

Ceinturage en cuivre au pourtour du bâtiment pour liaison terre.

##### 2.9.3.2. Puissance à desservir.

3, 6 ou 9 kVA

##### 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce.

Selon norme NF C 15-100

##### 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.

Par bouton poussoir et porte étiquette au droit de chaque porte palière, carillon intégré au tableau d'abonné.

#### 2.9.4. CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS.

##### 2.9.4.1. Type d'installation.

Chaudière individuelle gaz à condensation à régulation individuelle.

##### 2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température extérieure minima de - 7°C.

Conformément à la réglementation :

Salle d'eau : 21°C

Autres pièces : 19°C

##### 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.

Séjours, chambres, cuisine, entrée : Radiateurs acier

Salle de bains et salle d'eau : Sèche serviette à eau chaude.

##### 2.9.4.4. Conduits de fumée.

Sans objet.

##### 2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation.

Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable, gaine d'extraction en tôle et bouche dans pièces humides.

##### 2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.

Prises d'air frais en façade ou dans menuiserie suivant le cas, grilles d'entrée d'air dans les menuiseries des pièces principales.

#### 2.9.5. EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT.

##### 2.9.5.1. Placards.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 2.9.5.2. Pièces de rangement.

Sans objet.

#### 2.9.6. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS.

##### 2.9.6.1. Radio T.V.

T.V. par système de réception TNT en toiture. Une prise séjour et une prise dans la chambre principale.

##### 2.9.6.2. Téléphone.

Conjoncteurs téléphoniques sur réseau cuivre ou fibre optique selon prescription du fournisseur. Une prise séjour et une prise dans la chambre principale.

##### 2.9.6.3. Commande d'ouverture principale de la porte principale d'entrée de l'immeuble.

Un poste combiné téléphone dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le hall.

#### 2.9.7. AUTRES EQUIPEMENTS.

Sans objet

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 3. ANNEXES PRIVATIVES.

##### 3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS.

###### 3.1.1. MURS OU CLOISONS.

Sans objet.

###### 3.1.2. PLAFONDS.

Sans objet.

###### 3.1.3. SOLS.

Sans objet.

###### 3.1.4. PORTES D'ACCES.

Sans objet.

###### 3.1.5. VENTILATION NATURELLE.

Sans objet.

###### 3.1.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE.

Sans objet.

##### 3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS.

###### 3.2.1. MURS OU CLOISONS.

Sans objet

###### 3.2.2. PLAFONDS.

Sans objet

###### 3.2.3. SOLS.

Sans objet

###### 3.2.4. PORTES D'ACCES.

Sans objet

###### 3.2.5. VENTILATION NATURELLE

Sans objet

###### 3.2.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

##### 3.3. PARKINGS EXTERIEURS.

###### 3.3.1. SOL.

Enrobé noir

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 3.3.2. DELIMITATION AU SOL.

Peinture de signalisation sol.

#### 3.3.3. SYSTEME DE REPERAGE.

Numérotation peinte au sol.

#### 3.3.4. SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES.

Sans objet

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE.

##### 4.1. HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE.

###### 4.1.1. SOLS.

Revêtements scellés en carrelage de 60\*60, compris plinthes assorties, suivant étude de décoration et plan architecte.  
Tapis-brosse encastré dans le sol d'entrée de l'immeuble.

###### 4.1.2. PAROIS.

Peinture et/ou toile de verre peinte et/ou revêtement décoratif, suivant étude de décoration et plan architecte.

###### 4.1.3. PLAFONDS.

Peinture et/ou faux-plafonds en plaques de plâtre peintes et/ou faux-plafonds en dalles 60x60, suivant étude de décoration et plan architecte.

###### 4.1.4. ELEMENTS DE DECORATION.

Sans objet.

###### 4.1.5. PORTE D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE DE L'IMMEUBLE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE.

Ensemble de portes vitrées avec fermeture du vantail principal sur platine de rue extérieure avec visiophone et badge VIGIK.

###### 4.1.6. BOITE AUX LETTRES ET A PAQUETS.

Ensemble de boîtes aux lettres conforme aux normes P.T.T. suivant plan architecte.

###### 4.1.7. TABLEAU D'AFFICHAGE.

Sans objet.

###### 4.1.8. CHAUFFAGE.

Sans objet.

###### 4.1.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE.

Spots encastrés dans le faux plafond et appliques dans les halls commandés par détecteurs de présence.  
Appliques ou plafonniers dans les circulations des étages commandées par détecteurs de présence.

##### 4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE.

###### 4.2.1. SOLS.

Revêtement de type moquette textile – U2S P3.  
Plinthes bois, peintes en harmonie avec les circulations.

###### 4.2.2. MURS.

Peinture et/ou toile de verre peinte et/ou revêtement décoratif, suivant étude de décoration et plan architecte.

###### 4.2.3. PLAFONDS.

Peinture et/ou faux-plafonds en plaques de plâtre peintes et/ou faux-plafonds en dalles 60x60, suivant étude de décoration et plan architecte.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 4.2.4. ELEMENTS DE DECORATION.

Sans objet.

#### 4.2.5. CHAUFFAGE.

Sans objet.

#### 4.2.6. PORTES.

Façades de gaines en médium peint.

#### 4.2.7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE.

Eclairage par plafonnier ou applique commandé par détecteurs de présence.

### 4.3. CIRCULATIONS DU SOUS-SOL.

#### 4.3.1. SOLS.

Sans objet.

#### 4.3.2. MURS.

Sans objet.

#### 4.3.3. PLAFONDS.

Sans objet.

#### 4.3.4. PORTES D'ACCES.

Sans objet.

#### 4.3.5. RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES.

Sans objet.

#### 4.3.6. EQUIPEMENT ELECTRIQUE.

Sans objet.

### 4.4. CAGES D'ESCALIERS.

#### 4.4.1. SOLS DES PALIERS.

Peinture anti-poussière.

#### 4.4.2. MURS.

Enduit type gouttelette

#### 4.4.3. PLAFONDS.

Peinture anti-poussière

#### 4.4.4. ESCALIERS (MARCHES, CONTRE-MARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE.

Peinture anti-poussière.

Nez de marche selon réglementation PMR

Bandes podotactiles aux normes PMR



## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 4.4.5. CHAUFFAGE, VENTILATION.

Sans objet.

#### 4.4.6. ECLAIRAGE.

Par hublots sur murs.

Commande par détecteurs de présence.

#### 4.5. LOCAUX COMMUNS.

##### 4.5.1. GARAGE A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS.

Eclairage par hublot commandé par détecteurs de présence.

Serrure bec de cane avec barre antipanique

Ferme porte hydraulique.

Sol en béton brut ou enrobé

Murs en béton brut

Plafond en béton brut ou isolation rapporté en sous face de plancher.

##### 4.5.2. BUANDERIE COLLECTIVE.

Sans objet.

##### 4.5.3. SECHOIR COLLECTIF.

Sans objet.

##### 4.5.4. LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN.

Sans objet.

##### 4.5.5. LOCAUX SANITAIRES.

Sans objet.

#### 4.6. LOCAUX SOCIAUX.

##### 4.6.1. SALLE DE BRICOLAGE.

Sans objet.

##### 4.6.2. SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS.

Sans objet.

#### 4.7. LOCAUX TECHNIQUES.

##### 4.7.1. LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES.

Eclairage par hublot commandé par détecteurs de présence.

Serrure bec de cane avec barre antipanique

Ferme porte hydraulique.

Sol en béton brut ou enrobé

Murs en béton brut

Plafond en béton brut ou isolation rapporté en sous face de plancher.

##### 4.7.2. CHAUFFERIE.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 4.7.3. SOUS-STATION DE CHAUFFAGE.

Sans objet.

#### 4.7.4. LOCAL DES SURPRESSEURS.

Sans objet.

#### 4.7.5. LOCAL TRANSFORMATEUR EDF.

Sans objet.

#### 4.7.6. LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR.

Sans objet.

#### 4.7.7. LOCAL VENTILATION MECANIQUE.

Sans objet.

#### 4.8. CONCIERGERIE.

##### 4.8.1. COMPOSITION DU LOCAL.

Sans objet.

##### 4.8.2. EQUIPEMENTS DIVERS.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE.

##### 5.1. ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.

- Ascenseur

APPAREIL ELEVATEUR (AUX NORMES 2016)

Alarmes : au rez de chaussée avec rappel à l'entrée du bureau ; liaison phonie avec service dépannage.

L'ascenseur dessert tous les niveaux depuis les sous-sols jusqu'au dernier étage. Vitesse selon étude de trafic. Accessible aux handicapés.

L'ossature de la cabine est réalisée en tôle d'acier finition en panneaux décoratifs. Miroir avec fixation inviolable sur une face toute hauteur en fond de cabine, Main courante en inox satiné sur 1 côté avec fixation accessible par l'intérieur de la cabine avec outil spécifique et plinthes, équipement conforme aux règlements en vigueur. Carrelage au sol.

Les blocs portes du rez-de-chaussée et les portes de la cabine sont en acier inox brossé. Celles des étages sont en acier revêtues d'une peinture Glycéro-satinée.

Eclairage des paliers par détecteur de présence temporisé. Visualisation des niveaux en cabine.

Installation téléphone à mains libres à numéro préprogrammé, prêt à fonctionner et alarme reliée au tableau de l'ensemble.

##### 5.2. CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.

###### 5.2.1. EQUIPEMENT TECHNIQUE DE CHAUFFAGE.

###### 5.2.1.1. Production de chaleur.

Chaudière gaz individuelle à condensation dans chacun des logements.

###### 5.2.1.2. Régulation automatique.

Régulation de chaque logement par thermostat d'ambiance pilotant la chaudière par fil pilote ou radio.

###### 5.2.1.3. Pompes et brûleurs.

Suivant matériel mis en place

###### 5.2.1.4. Accessoires divers.

Suivant matériel mis en place

###### 5.2.1.5. Colonnes montantes.

Sans objet.

###### 5.2.2. SERVICE D'EAU CHAUDE.

###### 5.2.2.1. Production d'eau chaude.

Chaudière gaz individuelle à condensation dans chacun des logements.

###### 5.2.2.2. Réservoirs.

Suivant matériel mis en place

###### 5.2.2.3. Pompes et brûleurs.

Suivant matériel mis en place

###### 5.2.2.4. Comptage général.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 5.2.2.5. Colonne montantes.

Sans objet.

### 5.3. TELECOMMUNICATIONS.

#### 5.3.1. TELEPHONE.

Raccordement sur répartiteur conformément à la réglementation.

#### 5.3.2. ANTENNES TV ET RADIO.

Les locaux seront raccordés sur le réseau par un système de réception TNT ou par câble, en fonction de la couverture de la zone.

### 5.4. RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES.

Local de réception des ordures suivant plan ou Point d'Apport Volontaire selon prescription de la mairie.

### 5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.

1 Groupe de ventilation pour chaque cage d'escaliers sera installé en toiture terrasse des bâtiments et distribution par réseau en acier vers chacun des appartements.

### 5.6. ALIMENTATION EN EAU.

#### 5.6.1. COMPTAGES GENERAUX.

Placé dans une gaine technique au R+1, un sous-compteur pour la distribution des communs.

#### 5.6.2. SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU.

Sans objet.

#### 5.6.3. COLONNES MONTANTES.

A proximité des sanitaires, robinet d'arrêt à chaque local.

#### 5.6.4. BRANCHEMENTS PARTICULIERS.

Manchettes prévues dans les gaines techniques pour chaque logement. Installation prévue pour la mise en place du compteur divisionnaire.

### 5.7. ALIMENTATION EN GAZ.

#### 5.7.1. COLONNES MONTANTES.

Dans les gaines sur paliers selon plan de niveau.

#### 5.7.2. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS.

Mise en place dans les gaines palières de compteurs individuels.

#### 5.7.3. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX.

Sans objet.

### 5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE.

#### 5.8.1. COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

Sur tableau général basse tension, disjoncteur correspondant aux différents équipements de l'immeuble.

Comptage en pied de colonne : un comptage pour les services généraux de l'immeuble en RDC de chaque cage d'escalier.

#### **5.8.2. COLONNES MONTANTES.**

Dans les gaines sur paliers et en rez-de-chaussée selon plan de niveau.

#### **5.8.3. BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS.**

Dans les gaines sur paliers d'étages et rez-de-chaussée.

# Notice sommaire - Accession –

## « SARAN »

Date : 13/10/2020

### 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.

#### 6.1. VOIRIES ET PARKINGS.

##### 6.1.1. VOIRIE D'ACCES.

Finition par une couche de roulement en béton bitumineux.

##### 6.1.2. TROTTOIRS.

Finition par une couche de roulement en béton bitumineux.

##### 6.1.3. PARKINGS VISITEURS.

Suivant plans

#### 6.2. CIRCULATION DES PIETONS.

##### 6.2.1. CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS.

En béton désactivé ou en enrobé, suivant plans et choix de l'Architecte.

#### 6.3. ESPACES VERTS.

##### 6.3.1. AIRES DE REPOS.

Suivant PC4.

##### 6.3.2. PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS.

Suivant PC4.

##### 6.3.3. ENGAZONNEMENT.

Suivant PC4 et plan masse permis de construire.

##### 6.3.4. ARROSAGE.

Sans objet.

##### 6.3.5. BASSINS DECORATIFS.

Sans objet.

##### 6.3.6. CHEMINS DE PROMENADE.

En béton désactivé ou en enrobé, suivant plans et choix de l'Architecte.

#### 6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.

##### 6.4.1. SOL.

Sans objet.

##### 6.4.2. EQUIPEMENTS.

Sans objet.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR.

##### 6.5.1. SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE.

Par bornes lumineuses, ou appliques, ou hublots.

##### 6.5.2. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES.

Par bornes lumineuses, ou appliques, ou hublots.

#### 6.6. CLOTURES.

##### 6.6.1. SUR RUE.

Selon plan masse permis de construire.

##### 6.6.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES.

Selon plan masse permis de construire.

#### 6.7. RESEAUX DIVERS.

##### 6.7.1. EAU.

Regard en limite de propriété et vanne de coupure générale en pied d'immeuble.

##### 6.7.2. GAZ.

Coffret extérieur dans muret sur rue en fonction des prescriptions de GRDF.

##### 6.7.3. ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR).

Suivant exigences E.D.F.

##### 6.7.4. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS.

Sans objet.

##### 6.7.5. EGOUTS

Raccordement sur collecteur principal.

##### 6.7.6. EPURATION DES EAUX.

Sans objet.

##### 6.7.7. TELECOMMUNICATIONS.

Sans objet.

##### 6.7.8. DRAINAGE DU TERRAIN.

Sans objet.

##### 6.7.9. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX.

Récupération par regards à grilles, raccordés sur réseau d'évacuation vers le collecteur général.

## Notice sommaire - Accession –

### « SARAN »

Date : 13/10/2020

#### 7 – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les côtes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

Les types et marques d'appareils, la nature des matériaux prévus dans la présente notice descriptive, pourront être modifiés en cas de cessation de fabrication, rupture de stocks ou difficultés d'approvisionnement. Ils seront remplacés par des appareils ou matériaux de caractéristiques et qualités équivalents, sur décision du maître d'œuvre.

Les teintes des peintures et matériaux des parties communes, les essences de bois, les teintes des façades, l'aménagement des abords, le choix des plantations, la décoration des parties communes, en général, seront déterminés par le maître d'œuvre.

Avant réception des appartements, il est procédé à un nettoyage des appareils sanitaires, vitres et revêtements divers.

Le maître d'œuvre pourra modifier, supprimer ou rajouter en cours de chantier les canalisations ou équipements techniques divers dans les parties privatives ou communes, pour assurer le bon fonctionnement des logements et de la résidence en général.

Des modifications pourront être apportées exclusivement par l'architecte si certains aspects architecturaux du projet méritent selon son point de vue une amélioration de la résidence en général.